

La comptabilité en partie double

Description

La comptabilité en partie double est l'un des grands principes qui dictent l'[enregistrement des transactions dans les pièces comptables](#).

Elle permet aux comptables et aux personnes chargées de la tenue de compte de s'assurer que l'entreprise maintient une situation d'équilibre lors de [la saisie comptable](#). Respecter ce principe est essentiel. Mais encore faut-il connaître toutes ses implications.

[Expertise comptable : demander mon devis](#)

Quel est le principe de la comptabilité en partie double ?

La comptabilité en partie double prévoit la création d'une **colonne « débit » et d'une colonne « crédit » sur tous les journaux**. Le comptable se trouve dans l'obligation de remplir ces deux colonnes à chaque nouvelle entrée. Celles-ci garantissent ainsi que l'entreprise maintient un certain équilibre tout au long de l'exercice, indépendamment du nombre de transactions effectuées.

Les flux entrants doivent être saisis dans la colonne « débit » alors que les flux sortants sont situés dans la colonne « crédit ». Il faut que les sommes apparaissant sur chacun de ces éléments soient identiques.

À noter : il est possible que l'une des deux colonnes affiche plusieurs éléments alors que l'autre ne présente qu'une seule entrée. En revanche, le montant total inscrit au débit doit toujours être égal au montant total inscrit au crédit.

Quel est l'intérêt de tenir une comptabilité en partie double ?

En obligeant le comptable à s'assurer de l'[équilibre entre les débits et les crédits](#), **ce principe apporte en même temps plus de cohérence dans les écritures**. D'ailleurs, associée aux règles dictées par la [comptabilité d'engagement](#), cette

approche donne les moyens de retracer chaque transaction du journal des ventes ou achats jusqu'au journal de trésorerie. Une possibilité qui atteste que cette démarche convient parfaitement aux opérations prévoyant un paiement différé.

Aujourd'hui, les comptables sont contraints de respecter ce principe. Il s'agit d'une obligation légale **visant à harmoniser les comptes des entreprises**.

Ne pas respecter les conventions d'écriture demeure également impensable dans la mesure où l'administration fiscale recevra chaque année la liasse fiscale de l'établissement. Certaines pièces à prévoir doivent présenter les débits et les crédits. Puisque le fisc accorde une importance particulière à la présentation des pièces comptables, il vaut mieux **respecter le formalisme imposé pour éviter toute sanction**.

Comment est présentée la comptabilité en partie double ?

Il faut faire en sorte que les écritures dans un compte trouvent une contrepartie « symétrique » dans un autre. **Chaque montant porté en comptabilité est alors transcrit deux fois :**

- Une fois au débit d'un compte ;
- Une deuxième fois au crédit d'un autre compte.

Quels sont les avantages de la comptabilité en partie double ?

La comptabilité en partie double **garantit la sincérité des comptes à tout moment**. Lors de chaque saisie, le comptable est amené à effectuer plusieurs vérifications. Des vérifications qui lui éviteront généralement de commettre des erreurs d'écriture.

Se conformer au plan comptable général évitera également au dirigeant de nombreux tracasseries en cas [de reprise de l'entreprise](#). Le repreneur sera effectivement amené à se pencher sur les comptes sur lesquels doivent apparaître les colonnes débits et crédits.

Quelles sont les deux méthodes de comptabilité en partie double ?

La comptabilité en partie double concerne les deux principales approches comptables à savoir la :

- Comptabilité d'engagement ;
- [Comptabilité de trésorerie](#).

Sa maîtrise est ainsi indispensable pour toutes les personnes qui souhaitent s'occuper de la tenue des livres comptables. D'ailleurs, cela ne nécessite aucun effort particulier. Après avoir saisi les principes directeurs et assimilé la méthodologie à suivre, le comptable peut garantir la conformité de toutes les pièces soumises à cette convention d'écriture.

Comptabilité d'engagement

Pratiquement toutes les entreprises existantes sont soumises à la comptabilité d'engagement. Son application est prévue pour toutes les formes de société. Seuls les professionnels et les structures **relevant du régime BNC n'ont pas l'obligation de suivre cette approche comptable**. Dans la pratique, ils optent tout de même pour cette méthode.

La comptabilité d'engagement **préconise un enregistrement en deux temps des transactions**. Il faut relever une première fois l'opération dans le livre des achats ou des ventes quand l'entreprise :

- Contracte une dette ;
- Se constitue une créance.

Par la suite, le comptable aura à enregistrer une seconde fois la transaction lorsque le paiement a enfin lieu. À chaque étape, il doit créditer et débiter les comptes correspondants. De même, il est chargé de faire en sorte que l'équilibre soit maintenu. Dans ce sens, **la saisie en partie double s'impose**. Ici, l'objectif est encore une fois de :

- Garantir la sincérité des comptes ;
- Assurer la traçabilité des opérations.

Comptabilité de trésorerie

La comptabilité de trésorerie **se focalise sur les flux financiers aux dépens des engagements reçus ou donnés** par l'entreprise. L'enregistrement d'une opération

s'effectue donc en une seule et unique fois lorsque le client s'acquitte de la totalité du montant dû à l'établissement ou quand un décaissement a eu lieu.

Cela pourrait laisser à penser qu'il n'est pas nécessaire d'établir les comptes en partie double. Pourtant il n'en est rien. Il faut inscrire les débits et les crédits. Cette mesure **vise surtout à apporter un minimum d'informations concernant les transactions opérées**. D'autre part, elle facilitera par la suite l'établissement de divers états financiers pour ne citer que les bilans.

Il convient de rappeler que la comptabilité de trésorerie s'adresse aux :

- Entreprises réalisant des BNC (Bénéfices Non Commerciaux) ;
- Consultants ;
- Personnes exerçant une profession libérale réglementée.

Elle donne aux bénéficiaires la possibilité de profiter d'une comptabilité simplifiée. Puisque **chaque opération sera uniquement enregistrée lors du règlement de la facture**, elle permet de bénéficier d'un gain de temps considérable.

Toujours est-il que les utilisateurs de ce dispositif particulier doivent tout de même adopter une comptabilité en partie double, ce qui **simplifie grandement l'analyse des comptes en cas de contrôle fiscal**.

De même, ils peuvent également en tirer profit. En effet, ils auront la **possibilité de décortiquer leurs comptes**. De quoi identifier les :

- Principaux postes de dépenses ;
- Principales sources de revenus.

FAQ

Qu'est-ce que le principe de la partie double ?

La comptabilité en partie double est le socle du système comptable. Elle préconise l'enregistrement d'une opération en débitant et en créditant un compte. Cette démarche permet de constater qu'il y a un échange équivalent à :

- Chaque achat ;
- Chaque vente.

Cela contribue donc à maintenir l'équilibre pendant chaque transaction. Aujourd'hui, toutes les entreprises sont soumises à cette approche comptable qu'elles optent pour la :

- Comptabilité d'engagement ;
- Comptabilité de trésorerie.

Qu'est-ce que le crédit et le débit en entreprise ?

Le crédit désigne tout ce que l'entreprise doit à une entité quelconque. Tous les flux sortants doivent y être inscrits. En revanche, le débit désigne tout ce qui est dû à la société. À ce titre, tous les flux entrants y sont listés. Dans la pratique, il peut être difficile de distinguer le débit et le crédit. C'est pourquoi il est conseillé de louer les services d'un expert-comptable.

Pourquoi faut-il opter pour une comptabilité en partie double ?

Les entreprises ont l'obligation d'adopter une comptabilité en partie double. Cette dernière est au cœur du plan comptable général. Elle s'impose à toutes les structures afin :

- D'harmoniser les écritures ;
- De permettre à tous les acteurs de comprendre les comptes émis par une structure quelconque.